

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 Juin 2018

L' an 2018 et le 21 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de réunion de la mairie sous la présidence de
SAUGET Nicole Maire

Présents : Mme SAUGET Nicole, Maire, Mmes : DOIREAU Karine, MALOT Emmanuelle, SIGNORET-MINIER Lucie, MM : MARIDET Nicolas, MAZZUCOTELLI Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MARTENOT Delphine à Mme SIGNORET-MINIER Lucie, MOUCHET Geneviève à Mme SAUGET Nicole, M. PICAUD Philippe à M. MARIDET Nicolas

Absent(s) : MM : BAILLY Arnaud, CANIPEL Arnault

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 13/06/2018

Date d'affichage : 13/06/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme MALOT Emmanuelle

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Avis concernant l'Adhésion de la Communauté de Communes Champagne Boischaux au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA)
Avis concernant l'Adhésion de la Communauté de Communes Champagne Boischaux au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Fouzon
Convention de mise à disposition d'un agent administratif
Projet de la SARL Parc éolien de Bornay 2 sur la commune de Chéry

réf : 2018_24 Avis concernant l'Adhésion de la Communauté de Communes Champagne Boischaux au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA)

Madame Le Maire explique que la Communauté de Communes est titulaire de la compétence GEMAPI depuis le 01 janvier 2018 et qu'elle a souhaité exercer cette compétence via les syndicats de rivières existants, en respectant une logique de bassin versant. En conséquence, par sa délibération n°2018_45 du 23 mai 2018, l'EPCI a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval pour une partie de son périmètre à compter du 01 janvier 2019.

Madame Le Maire précise que le périmètre concerné est le suivant :

Communes	SURFACE TOTALE (km2)	Surface concernée (km2)
CHOUDAY	30,26	9,01
GIROUX	23,61	5,78
MENETREOLS SOUS VATAN	28,13	0,85
SAINT PIERRE DE JARDS	18,17	15,28

Madame Le Maire précise que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) devra proposer au conseil communautaire un mode de financement de cette compétence.

Madame Le Maire précise que L'EPCI avait sollicité le syndicat pour connaître les coûts estimatifs de l'adhésion de ces communes et que le syndicat a indiqué un coût d'environ 4% du budget du syndicat soit 2500 € sur environ 62 000 €.

Madame Le Maire précise qu'une estimation, basée sur la surface, a été donnée au conseil pour information mais qu'elle ne présage en rien des décisions qui seront prises dans l'année, suite à la présentation du rapport de la CLECT.

Madame Le Maire présente la répartition présentée au conseil communautaire.

Communes	SURFACE TOTALE (km2)	Surface concernée (km2)	%	Répartition
CHOUDAY	30,26	9,01	29,14%	728,49 €
GIROUX	23,61	5,78	18,69%	467,34 €
MENETREOLS SOUS VATAN	28,13	0,85	2,75%	68,73 €
SAINT PIERRE DE JARDS	18,17	15,28	49,42%	1 235,45 €
		30,92	100,00 %	2 500,00 €

Madame Le Maire rappelle la procédure concernant cette demande de l'EPCI :

- L'ensemble des communes membres devront délibérer (majorité qualifiée des communes concernées par la modification). C'est-à-dire que l'ensemble des communes délibèrent mais seules les décisions des communes concernées comptent dans le décompte de la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant les 2/3 de la population)
- Le syndicat devra délibérer
- Les EPCI, constituants le syndicat, devront délibérer.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Le Maire, le conseil municipal décide, à la majorité, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de l'EPCI au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de

l'Arnon Aval.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

**réf : 2018_23 Avis concernant l'Adhésion de la Communauté de Communes
Champagne Boischauts au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Fouzon**

Madame Le Maire explique que la Communauté de Communes est titulaire de la compétence GEMAPI depuis le 01 janvier 2018 et qu'elle a souhaité exercer cette compétence via les syndicats de rivières existants, en respectant une logique de bassin versant. En conséquence, par sa délibération n°2018_44 du 23 mai 2018, l'EPCI a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Fouzon pour une partie de son périmètre à compter du 01 janvier 2019.

Madame Le Maire précise que le périmètre concerné est le suivant :

Communes	SURFACE T O T A L E (km2)	S u r f a c e concernée (km2)
BUXEUIL	19,76	0,28
CHAPELLE (LA)	9,91	5,6
GIROUX	23,61	17,83
GUILLY	20,85	3,22
LUCAY LE LIBRE	12,1	12,1
MENETREOLS SOUS VATAN	28,13	7,87
MEUNET SUR VATAN	12,55	12,55
REBOURSIN	12,87	12,87
SAINT FLORENTIN	16,31	15,81
SAINT PIERRE DE JARDS	18,17	2,89
VATAN	29,93	29,11

Madame Le Maire précise que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) devra proposer un mode de financement de cette compétence au conseil communautaire.

Madame Le Maire précise que l'EPCI a sollicité le syndicat pour connaître les coûts estimatifs de l'adhésion de ces communes et que deux hypothèses ont été formulées par le syndicat représentant un montant situé entre 13 712€ et 16 454€.

Communes	Budget 50 000€	Budget 60 000€
BUXEUIL	187€	224€
CHAPELLE (LA)	843€	1012€
GIROUX	1422€	1706€
GUILLY	352€	422€
LUCAY LE LIBRE	1118€	1342€
MENETREOLS SOUS VATAN	479€	575€
MEUNET SUR VATAN	1607€	1928€
REBOURSIN	1423€	1708€
SAINT FLORENTIN	1724€	2069€
SAINT PIERRE DE JARDS	217€	260€
VATAN	4340€	5208€
	13 712€	16 454€

Madame Le Maire rappelle la procédure concernant cette demande de l'EPCI :

- L'ensemble des communes membres devront délibérer (majorité qualifiée des communes concernées par la modification). C'est-à-dire que l'ensemble des communes délibèrent mais seules les décisions des communes concernées comptent dans le décompte de la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant les 2/3 de la population)
- Le syndicat devra délibérer
- Les EPCI, constituants le syndicat, devront délibérer.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Le Maire, le conseil municipal décide, à la majorité, de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de l'EPCI au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Fouzon.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

réf : 2018_25 Convention de mise à disposition d'un agent administratif

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance, il avait été évoqué d'utiliser un service mutualisé avec la Communauté de Communes Champagne Boischauts pour pallier au remplacement de la secrétaire à partir du 1er septembre 2018. L'agent présumé étant en contrat d'avenir, il est préférable d'établir une convention de mise à disposition jusqu'au 30 juin 2019 pour une durée hebdomadaire de 12h (possibilité en cas de besoin d'aller jusqu'à 17h30). La Mission Locale a émis un avis favorable à cette demande.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame Le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Champagne Boischauts pour la mise à disposition d'un agent administratif du 1er/09/2018 au 30/06/2019.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018_26 Projet de la SARL Parc éolien de Bornay 2 sur la commune de Chéry

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique commune est en cours concernant deux projets éoliens sur les communes de Chéry et de Massay. Seul le projet Bornay 2, sur la commune de Chéry est dans le périmètre de la commune de Giroux. En conséquence, il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à ce projet compte tenu du refus donné par le Préfet et de l'avis de la DREAL sur le projet éolien de Giroux et Luçay-Le-Libre justifié par une saturation visuelle.

A la majorité (pour : 0 contre : 9 abstentions : 0)

Questions diverses :

F.P.I.C. 2018

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 20/06/2018 a décidé d'appliquer le droit commun pour la répartition du F.P.I.C. 2018. En conséquence, la commune de Giroux aura un prélèvement de 1 981 € et un reversement de 547 €.

Cimetière

Le travail continue. La commune a souscrit un abonnement d'un an à Reflets (Conseil juridique funéraire) afin de l'aider dans ses démarches.

Une information est transmise dans le bulletin municipal sur les travaux futurs ainsi que la transmission de renseignements.

Voirie

Nous avons reçu et mis en place du grave début juin.

Les travaux 2019 sont à prévoir si le budget le permet. Un délégué de la Communauté de Communes doit venir estimer les travaux envisagés :

- Embranchement route de la Dorette
- Route de la Caserie
- Devant de la déchetterie (demande conjointe de travaux avec la commune de Paudy).

Une demande de F.A.R sera déposée.

Salle des fêtes

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les serrures ont été changées. Il y a maintenant une seule clé pour toutes les portes. Un double de clé ne peut être fait qu'avec remise d'un code.

Bulletin

Le journal du PLUi sera distribué avec le giraldien.

Mise en place d'un Pass découverte par l'office de tourisme.

Commission étang

Voir si connaissance d'une entreprise qui pourrait exploiter les peupliers.

En mairie, le 10/07/2018
Le Maire,
Nicole SAUGET



